



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **11 mai 2009**

le conseil municipal a pris la délibération suivante :

**EXTENSION DES ARCHIVES :
PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE
SUPPLÉMENTAIRE, BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2009**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

1. D'accepter le crédit budgétaire supplémentaire 2009 suivant, pour un montant total de **Fr. 45.000.-**, soit :

Annexe-conciergerie de la mairie, secteur la tour, 1^{er} étage :

Réfection du local, travaux de maçonnerie, d'électricité, menuiserie, plâtrerie, peinture, parquet, installation chauffage et système de surveillance des archives (Survelec).

Frs 45.000.—

Ce crédit budgétaire supplémentaire est couvert par l'excédent de revenus du budget d'un montant de Frs 105.644.--.

2. Après acceptation de ce crédit supplémentaire, le total des charges du budget 2009 sera de

8'671'524.-

et celui des revenus de

8'732'168.-

L'excédent de revenus budgétisé de

60'644.-

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 18 juin 2009.

Vandœuvres, le 19 mai 2009

Le Président du conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO